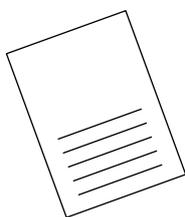


39

S'assurer de la formation de tous les professionnels de la protection de l'enfance au référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) d'évaluation du danger et du risque de danger et veiller à l'utilisation effective de celui ci



TEXTES DE RÉFÉRENCE

• Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

• Décret n° 2022-1728 du 30 décembre 2022 relatifs à la protection de l'enfance

• Décret 2022-1729 du 30 décembre 2022 relatifs à la protection de l'enfance

• Décret 2022-1730 du 30 décembre 2022 relatifs à la protection de l'enfance

• Cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger, Haute Autorité de Santé
https://has-sante.fr/jcms/p_3120418/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference